



L'UNSA VOUS INFORME

Octobre 2024

CMR Agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction



Le décret n° 2024-307 du 4 avril 2024 introduit de nouvelles dispositions imposant à l'employeur d'établir la traçabilité de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR), via une liste des travailleurs susceptibles d'être exposés à ces agents chimiques tels que définis à l'article R. 4412-60 du code du travail, avec une entrée en vigueur le 5 juillet 2024.

Tous les salariés exposés doivent avoir reçu cette information. En CPDL, sont concernés : Les services HLA de Angers, Nantes et Tours, la QBD (IHE et Viro), le service Recherche de Nantes, le LCQ de Nantes et ABG, l'UPR, le service MTI d'ABG et les services techniques de Tours.

Si vous avez des questions, contactez nous : unsa.cpd@gmail.com / 06 07 26 31 57

AMBITION Plasma

Retrouvez toutes les informations concernant le plan plasma dans notre communication nationale UNSA de septembre, en flashant ce QR code :



Au niveau régional, on apprend de la part de la direction CPDL:

- La fin du volontariat EPDI/SPV pour les prochaines embauches IDE.
- La polyvalence systématique au prélèvement pour les procédures de sang total et aphérèses.
- Pour atteindre les objectifs, il faudra doubler l'indice de générosité des donneurs de plasma : actuellement, cet indice est de 0,5% pour le plasma. Cet indice devra passer à 1% et inciter les donneurs à faire 3 dons en moyenne par an au lieu de 2.

Retour du plasma en collecte mobile?

- La direction ne se dit **pas particulièrement favorable** à la reprise du plasma en collecte mobile. En tout cas, **pas en 1ère intention et pas nécessairement sur le modèle que l'on a déjà connu**, il y a quelques années (cela pourrait être en unité mobile avec 1 véhicule équipé).

! L'UNSA n'y est pas favorable non plus et nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation de la manutention pour le personnel et que les prélèvements qui pourraient se faire en dehors des sites fixes se fassent dans les meilleures conditions de travail et de sécurité possible.

Travaux sur le site de Blois



La cause des dégâts d'infiltration ayant été traitée, et le test d'humidité concluant, place aux travaux de peinture pour la chambre de garde, le bureau du médecin et du cadre infirmier.

Contact UNSA CPDL : unsa.cpd@gmail.com / 06 07 26 31 57



L'UNSA VOUS INFORME

Octobre 2024

Remplacements inopinés – TOP départ

A quelques jours du démarrage de l'expérimentation relative aux remplacements inopinés, quelques précisions s'imposent ...

**Le volontariat ne porte que sur la possibilité d'être appelé en dehors de votre temps de travail !
Rien ne vous oblige à signer le formulaire**

L'UNSA vous rappelle que l'attribution d'une indemnité de remplacement inopiné **n'est pas conditionnée** au fait d'être volontaire (pour être appelé hors temps de travail). **L'indemnité est conditionnée au fait que le remplacement que vous acceptez soit conforme à la définition d'un remplacement inopiné telle que rédigée dans l'accord :**

« Le remplacement inopiné s'entend quand la direction de l'EFS propose au personnel d'assurer un remplacement dans **un délai inférieur à 7 jours calendaires**.

Est considéré comme étant un remplacement inopiné la **journée de travail non inscrite au planning prévisionnel ainsi que la modification des horaires prévisionnels avec une variation à la prise de poste ou à la fin de poste de 4 heures ou plus par rapport aux horaires planifiés, pour des remplacements de collègues absents inopinément.**»

En d'autres termes, rien ne vous empêche de **préserver votre droit à la déconnexion** en refusant d'être appelés sur votre temps perso. Vous pourrez quand même être sollicité(e)s pendant vos heures de travail pour un remplacement inopiné et donc **bénéficier d'une indemnité**.

STOP aux idées reçues !

Je suis obligé(e) de signer le formulaire _____



Si je ne veux pas qu'on m'appelle en dehors des heures de travail, je dois le signaler _____



Si je n'ai pas signé le formulaire, mon manager peut continuer à m'appeler en dehors de mon temps de travail, « comme avant » _____



Si je ne signe pas le formulaire, je n'aurai pas d'indemnité _____



On ne peut me solliciter en dehors de mes heures de travail que si j'ai signé le formulaire _____



Si j'ai signé le formulaire, je suis obligé(e) d'accepter le remplacement inopiné pour lequel on me contacte _____



Actuellement, les formulaires qui circulent sont différents d'une région à l'autre et leur rédaction prête à confusion. Le formulaire qui circule en CPDL n'échappe pas à la règle, car il vous invite à vous inscrire sur la liste des volontaires pour effectuer un remplacement inopiné.

Nous avons alerté la direction nationale sur le sujet.

Il n'y a aucune urgence à signer ce document qui devrait être le même sur tout le territoire !

N'hésitez pas à vous adresser à vos élus UNSA si vous avez des questions : unsa.cpd@gmail.com



L'UNSA VOUS INFORME

Octobre 2024

Informations sur les WE et jours fériés travaillés au sein du MTI

La Direction a présenté en CSE un nouveau calendrier des WE et jours fériés pour lesquels une intervention du personnel du MTI sera nécessaire. Ce calendrier présente beaucoup d'interventions prévues sur des samedis consécutifs...la direction assure que l'ANAT sera respectée : pas plus de 3 samedis consécutifs, 4h comptées minimum (même si les interventions planifiées durent moins longtemps).

Question **UNSA** en attente de réponse : Pour permettre un **roulement équitable des contraintes, et proportionné au temps de travail des personnels**, combien de techniciens sont habilités à faire ces manipulations, proportionnellement à l'effectif total du service. L'encadrement est-il compris dans ce roulement ? A suivre...

Indicateur RAISE Ratio d'Activité IHDEL par Service et par ETP

Coefficients pondérateurs

		Coefficient pondérateur	
IH	Nombre de demandes		0,50
	Nombre de demandes NC		0,50
	ABO-RH1	Automatisée	0,65
		Manuelle	1,80
	RH KEL1		
	RAI dépistage	Automatisée	0,60
		Manuelle	1,00
	RAI identification	Automatisée	1,90
		Manuelle	2,70
	TDA (par spécificité)	Automatisée	0,65
		Manuelle	1,10
	Phénotypes étendus (dont sous-type A1/A2)	Automatisée	0,45
		Manuelle	1,10
	Anticorps du système ABO et/ou titrage	Dépistage	4,90
	Titrage anticorps immuns autres que ABO/Agglu froides		7,80
	Adsorption		2,75
	Elution directe		3,70
	Kleihauer		3,20
Dosage pondéral/Microdosage		3,20	
Génotypage RHD fœtal		4,00	
Compatibilités	Automatisée	1,50	
	Manuelle	1,90	

RAISE, qu'est-ce que c'est ? C'est un indicateur « métier » qui permet de quantifier le niveau d'activité en IH/DEL en se basant sur la charge de travail des différentes analyses d'IH et tâches de DEL. Depuis plusieurs années, l'activité IH/DEL augmente, alors que les cessions baissent. L'indicateur devrait permettre essentiellement d'analyser et d'interroger les organisations. **En aucun cas, il ne devra servir à comparer les différents services !**



ts services !		Coefficient pondérateur
Délivrance / Distribution	PSL consommés	1,00
	Nb de prescriptions NC	
	Actes de délivrance	1,00
	Actes de distribution vers les ES (dépôts de sang)	0,80
	Retours conformes	2,25
	Traçabilité manuelle	0,15
	Produits transférés en intersites ETS	0,60
	Plaquettes HLA compatibles	
	Déconglations de plasmas	0,20
	Réétiquetage de plasmas	0,25
	Déplasmatisations	14,50
	Mélanges de plasmas	
	Réductions de volumes	6,75
	Préparations pédiatriques	4,10
	Irradiations	1,60
Reconstitutions de ST	15,00	
Blocages (par don)	2,40	

Indicateurs RAISE - EFS CPDL

SITE	Total IH	Total DEL	Part IH	Part DEL	Total IH/DEL	ETP Actifs	RAISE ETP Actifs
Angers	55 825	27 666	67%	33%	166 982	19,1	8 736
Blois	21 625	10 251	68%	32%	63 753	8,1	7 890
Bourges	17 104	9 926	63%	37%	54 061	8,1	6 707
Chartres Le Coudray	20 092	11 662	63%	37%	63 508	9,4	6 771
Châteauroux	9 431	7 463	56%	44%	33 788	4,5	7 508
La Roche sur Yon	32 297	17 747	65%	35%	100 088	14,1	7 114
Laval	13 227	6 695	66%	34%	39 844	7,2	5 549
Le Mans	32 242	18 203	64%	36%	100 891	13,2	7 655
Nantes Hôpital Nord	6 387	6 968	48%	52%	26 710	3,8	6 956
Nantes Hôtel Dieu	80 483	52 501	61%	39%	265 968	29,5	9 031
Orléans La Source	37 064	25 183	60%	40%	124 494	14,6	8 545
Saint Nazaire	19 789	8 991	69%	31%	57 562	8,9	6 453
Tours Bretonneau	41 675	27 546	60%	40%	138 443	19,9	6 960
Tours Trousseau	23 869	11 378	68%	32%	70 494	8,3	8 463

Cet indicateur sera présenté régulièrement en CSE...

Les chiffres doivent être interprétés avec prudence. Un RAISE élevé peut être le reflet d'une très bonne organisation, mais ça peut aussi être un site en difficulté par manque de personnel. A noter également que le RAISE dépend de l'activité du site, de son organisation de travail (notamment gardes ou astreintes).